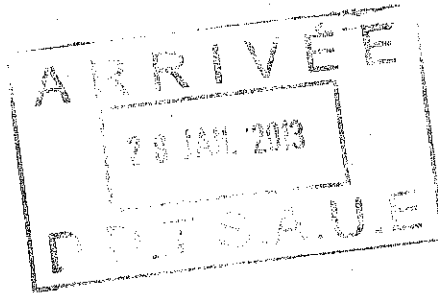




MINISTÈRE DE LA DÉFENSE

M. rff
A



Metz, le 24 JAN. 2013

N° 450 /DEF/EMSD Metz/DMS/BSI/SSE

Commandement de la
région Terre Nord-Est,
commandement des
forces françaises et de
l'élément civil stationnés
en Allemagne.

Le général de corps d'armée Patrick RIBAYROL,
gouverneur militaire de Metz,
commandant de la région terre Nord-Est,
commandant des forces françaises
et de l'élément civil stationnés en Allemagne

à

Monsieur le directeur départemental des territoires de l'Oise.

OBJET : Département 60 – PLU / POS / carte communale.

RÉFÉRENCES : 2 lettres du 9 janvier 2013.

1 lettre du 11 janvier 2013.

Par correspondances visées en référence, vous m'avez demandé de vous indiquer, afin de les porter à la connaissance des maires de Cambronne-lès-Ribécourt, Bitry et Quinquempoix les éléments visés à l'article R 121-1 du code de l'urbanisme et autres informations relevant de ma compétence, utiles à l'élaboration ou à la révision de leur carte communale, plan d'occupation des sols ou plan local d'urbanisme.

En réponse, j'ai l'honneur de vous faire connaître qu'aucun immeuble militaire n'est implanté sur ces bans communaux et que ces derniers ne sont grevés par aucune servitude d'utilité publique relevant de ma compétence.

C'est pourquoi, je ne souhaite pas être associé aux réunions des groupes de travail en charge de la révision ou élaboration de ces documents d'urbanisme et ne désire pas recevoir les projets arrêtés, pour avis, des communes de Cambronne-lès-Ribécourt et Quinquempoix.

Pour et par délégation,
le colonel François EGLEMME,
chef de la division métiers du soutien.

COPIES :
COMBdD Creil
USID Creil

